

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0927-001

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
0927-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉFECTION POUR DIVERS BÂTIMENTS, AINSI
QU'UN EMPRUNT DE 500 000 \$**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-18396_26-07-14 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2026;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :**

ARTICLE 1 - Le règlement no 0927-000 *décrétant des travaux de réfection pour divers bâtiments, ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$* est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.

ARTICLE 2 - Le titre du règlement numéro 0927-000 est remplacé par le suivant « Règlement numéro 0927-000 décrétant des travaux de réfection pour divers bâtiments ainsi qu'un emprunt de 100 460 \$.

ARTICLE 3 - L'article 1 du règlement numéro 0927-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de réfection pour divers bâtiments, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Miguel Brazeau, trésorier adjoint et chef de la division de la comptabilité, en date du 15 juin 2026, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1,1 ».

ARTICLE 4 - L'article 2 du règlement numéro 0927-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 460 \$ pour les fins du présent règlement. Pour pourvoir au financement de ce montant, une affectation des activités de fonctionnement de 100 460 \$ sera appliquée ainsi qu'un emprunt de 0 \$.

ARTICLE 5 - L'article 3 du règlement numéro 0927-000 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 0 \$ sur une période de 20 ans. »

ARTICLE 6 - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

RÉMI BARBEAU

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

Avis de motion : 14 juillet 2026
Présentation : 14 juillet 2026
Adoption : ***
Approbation du MAMH ***
Entrée en vigueur : ***